
Lettre du citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, Rapport, qui transmet une lettre du général Vialle, lue par Barère dans son rapport sur l'Armée du Nord et les armées navales, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

Jean Baptiste Noël Bouchotte

Citer ce document / Cite this document :

Bouchotte Jean Baptiste Noël. Lettre du citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, Rapport, qui transmet une lettre du général Vialle, lue par Barère dans son rapport sur l'Armée du Nord et les armées navales, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30108_t1_0036_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

officiers, pris vingt-huit chevaux, et que l'ennemi a eu bon nombre de tués et de blessés.

[*Dunkerque, 9 vent. II. La municip. au C. de S. P.*] (1)

« Républicains, par suite de la lettre que nous vous avons écrite le 9 ventôse, une deuxième prise faite par le capitaine Defraye, vient d'entrer en ce port, c'est un superbe navire dantzi-quois, du port d'environ 350 tonneaux, chargé de planches, propres à ponter les navires qui seront très-utiles dans le moment actuel pour les armemens en activité. Ce navire venoit de Dantzick, destiné pour Londres. C'est encore une plume de moins au corsage de Pitt. *Vive la république!* (*Vifs applaudissements.*)

[*Le Havre-Marat, 8 vent. II. Au C. de S. P.*] (2)

Citoyens, nous continuons sans relâche la chasse aux voleurs et brigands qui se sont montrés dans les districts de Cany et de Dieppe. Avant-hier nous en avons pris une nouvelle nichée de vingt, tant hommes que femmes; ils ont été transférés et incarcérés de suite à Dieppe.

Salut et fraternité.

MORLIÈRE (*adjud' g^{ai} de la 15^e division.*)

[*Paris, s. d. Au C. de S. P.*] (3)

Le général en chef Vialle m'écrit de Cherbourg, que le 4, sur les huit heures du soir, une corvette anglaise de 26 canons, et une frégate d'environ 36 sont venues devant Saint-Valery en Caux. Elles avoient arboré le pavillon national; mais l'erreur n'a pas été longue. Aussitôt reconnue un feu très vif s'est engagé de part et d'autre, l'Anglois a fui, et a dirigé sa marche du côté de Dieppe.

BOUCHOTTE.

[*Caen, 4 vent II. Au M. de la Guerre*] (4)

Le 4, sur les huit heures du matin, une corvette anglaise de 26 canons et une frégate d'environ 36 sont venues devant Saint-Valery-en-Caux; elles avoient arboré le pavillon national, mais l'erreur n'a pas été longue; aussitôt reconnue, un feu assez vif s'est engagé de part et d'autre; l'Anglais a fui et a dirigé sa marche du côté de Dieppe.

Tous les habitants paraissent animés des meilleurs principes, tous sont bien disposés à se défendre.

VIALLE.

(*Applaudissements.*)

(1) *Débats*, n° 530, p. 184; *C. univ.*, 14 vent.; *Bⁱⁿ*, 13 vent.; *Mon.*, XIX, 617. Mention dans *J. Fr.*, n° 526; *Mess. soir*, n° 563; *C. Eg.*, n° 563; *Rép.*, n° 74; *F.S.P.*, n° 244; *M.U.*, XXXVII, 222; *J. Sablier*, n° 1175; *Ann. patr.*, n° 428; *Batave*, n° 382; *J. Mont.*, n° 111; *J. Lois*, n° 522.

(2) *Mon.*, XIX, 617. Mention dans *J. univ.*, n° 1561; *Débats*, n° 530, p. 183; *Ann. patr.*, n° 427; *C. Eg.*, n° 563; *J. Fr.*, n° 526; *M.U.*, XXXVII, 222; *F.S.P.*, n° 244; *J. Sablier*, n° 1176.

(3) *Bⁱⁿ* 13 vent. Extraits dans *F.S.P.*, n° 244; *Audit. nat.*, n° 527; *M.U.*, XXXVII, 202; *Débats*, n° 530, p. 183; *J. Fr.*, n° 527; *Mess. soir*, n° 563; *Rép.*, n° 74.

(4) *Mon.*, XIX, 617; *Bⁱⁿ*, 13 vent. Mention dans *J. Fr.*, n° 526; *C. Eg.*, n° 563; *J. Mont.*, n° 111; *J. Sablier*, n° 1176; *Ann. patr.*, n° 427.

Cette nouvelle donne occasion à BOURDON (de l'Oise) de témoigner ses craintes sur l'inexécution du décret qui ordonnoit au ministre de la marine d'établir des fourneaux à reverbère sur nos côtes. BRÉARD rassure la Convention à ce sujet: Il dit que pendant son séjour à Brest, il a donné les ordres les plus précis pour la construction de ces fourneaux, d'après les lettres du ministre de la marine et un arrêté du comité de salut public, Bréard a même vu mettre la main à l'œuvre, si la construction de ces fourneaux, ajoute-t-il, a été continuée avec la même activité, sans doute il en existe déjà une quantité suffisante. Dans tous les ports on travaille avec la plus grande activité; ouvriers, matelots, soldats sont animés d'une vive ardeur (1).

[*Réunion-sur-Oise, 7 vent II. Au C. de S. P.*] (2).

« Nous ne faisons que d'arriver ici, et nous n'avons point encore assez vu pour rendre compte de nos dernières observations; cependant nous pouvons vous assurer que tout prend de l'activité et que les troupes surtout paraissent animées du meilleur esprit. Nous vous faisons passer un arrêté de la Société populaire de Marville, qui constate que les troupes de ce cantonnement ont fait généreusement le sacrifice de la moitié de leur viande et se sont réduites à un quart par jour. Sans doute vous présenterez à la Convention, à la République entière, cet acte de dévouement. Comment les citoyens qui jouissent de la paix dans l'intérieur, au prix du sang de nos braves soldats, pourraient-ils se refuser à quelques privations lorsque les défenseurs de la patrie donnent les premiers un pareil exemple ?

Salut et fraternité.

P. CHODIEU et RICHARD.

(*Applaudissements.*)

BARÈRE ajoute: Tandis que les sybarites de Paris se plaignent de ne pas manger assez de viande, nos frères d'armes du cantonnement de Marville, ont fait généreusement le sacrifice de la moitié de ce qu'on leur en distribuoit, et sont réduits à un quart par jour (3).

DUHEM. Les défenseurs de la patrie ne sont pas les seuls qui font des sacrifices. Les autorités constituées de Lille ont arrêté un carême civique, et on ne distribue de la viande qu'aux femmes grosses et autres malades (4).

(*Applaudissements.*)

Un membre du comité des secours publics, au nom de ce comité, fait lecture d'une lettre du représentant du peuple Florent Guiot, par

(1) *Batave*, n° 382.

(2) *Bⁱⁿ*, 13 vent.; *Mon.*, XIX, 617; *Débats*, n° 530, p. 183; *M.U.*, XXXVII 232; *J. Paris*, n° 429. Mention dans *J. Fr.*, n° 526.

(3) *J. Mont.*, n° 111; *Rép.*, n° 74; *J. Lois*, n° 522; *Batave*, n° 383; *F.S.P.*, n° 244.

(4) *J. Fr.*, n° 526; *J. Mont.*, n° 111; *J. Sablier*, n° 1176; *Batave*, n° 383.